

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **6 juillet 2020**, à 20 h, à l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1 Pierre Lavallée	Siège No 4 Mike Drouin
Siège No 2 Julie Gagnon	Siège No 5 Michel Bélisle
Siège No 3 François Fréchette	

Le conseiller Martin Bahl est absent.

Est également présente
Suzie Lemire, directrice générale — secrétaire-trésorière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

R 2020-07-153

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.



ORDRE DU JOUR
Séance du 6 juillet 2020

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal - séance du 1er juin 2020

Conseil

Administration

- 4 Adoption des comptes à payer - Juin 2020
- 5 Adoption Règ. 754-20 - Tarification camp de jour COVID-19
- 6 Offres terrains - Escompte
- 7 Fermeture du bureau municipal - Vacances estivales

Sécurité incendie

- 8 Achat Juillet

Voirie

- 9 Fondation de chemin 7ième Rang
- 10 Installation dispositif de benne relevé
- 11 Remplacement ponceau 1er rang
- 12 Abattage arbres - Bureau municipal
- 13 Réparation glissière de sécurité - Roy et McGiveney
- 14 Réparation recouvrement toiture - Usine de filtration

- 15 Achat signalisation
- 16 Débroussailleuse Bush Hog

Hygiène du milieu

- 17 OMH - Préparation à la crise du logement

Urbanisme et zonage

- 18 Demande d'autorisation CPTAQ - Lot 5 981 284
- 19 Demande d'autorisation CPTAQ - Lot 6 333 744

Loisirs et culture

- 20 Retrait clôture terrain des loisirs
- 21 Halte du Prince
- 22 Camp de jour - dépenses supplémentaires

Général

Varia :

- 23 **Correspondance**
- 24 **Période à l'assistance**
- 25 **Levée de l'assemblée**

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-07-154

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 1^{ER} JUIN 2020

Il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2020, tel que présenté et rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CONSEIL

ADMINISTRATION

R 2020-07-155

4. ADOPTION DES COMPTES À PAYER – JUIN 2020

Il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu d'approuver les comptes à payer du mois de juin 2020, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-07-156

5. ADOPTION RÉGL. 754-20 – TARIFICATION CAMP DE JOUR COVID-19

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Avenir organise un camp de jour pour les jeunes de son territoire et des municipalités voisines ;

ATTENDU QUE, selon les articles 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., F-2.1), une municipalité peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre ;

ATTENDU QUE la Municipalité de L’Avenir souhaite également se prévaloir de l’article 962.1 du *Code municipal* qui permet à toute municipalité de prescrire par règlement le montant des frais d’administration qu’elle exigera et qui seront réclamés au tireur de tout chèque ou d’ordre de paiement remis à la municipalité et que le paiement en est refusé par le tiré;

ATTENDU QUE ce règlement a pour objet de déterminer la tarification applicable pour le camp de jour organisé par la Municipalité de L’Avenir qui se tiendra durant la saison estivale 2020 et ce, selon les directives de santé publique relativement à la situation de pandémie à la COVID-19 ;

ATTENDU QUE ce règlement abroge tout autre règlement relatif à la tarification de camp de jour ;

ATTENDU QU’un avis de motion et présentation du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 1^{er} juin 2020, par le conseiller Michel Bélisle ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Mike Drouin résolu unanimement qu’un règlement portant le numéro 754-20 soit adopté et qu’il est statué et décrété par ce même règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 - GÉNÉRALITÉ

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement ;

ARTICLE 2 – DURÉE ET HORAIRE

Les tarifs énumérés ci-après s’appliquent pour le camp de jour, pour les enfants âgés de 5 à 12 ans, qui se tiendra durant sept (7) semaines, soit du 29 juin 2020 au 14 août 2020.

L’horaire du camp de jour est le suivant :

Du lundi au jeudi : de 8h00 à 16h30

ARTICLE 3 – TARIFICATION CAMP DE JOUR

Pour un enfant **résident** qui est inscrit à temps complet au camp de jour, soit quatre (4) jours par semaine pour sept (7) semaines, peu importe le nombre de jours de présence au camp, les frais d’inscription sont les suivants :

1 ^{er} enfant	350.00 \$
2 ^e enfant d’une même famille	325.00 \$
3 ^e enfant d’une même famille	300.00 \$

Pour un enfant **non-résident** qui est inscrit à temps complet au camp de jour, soit quatre (4) jours par semaine pour sept (7) semaines, peu importe le nombre de jours de présence au camp, les frais d’inscription sont les suivants :

Tarif unique non-résident	500.00 \$
---------------------------	-----------

ARTICLE 4 – RETARD

Après 16 h 35 le parent devra payer des frais de 5 \$ pour chaque tranche de 10 minutes et ce, par enfant.

ARTICLE 5 – VERSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION

Le total des frais d'inscription sont payables en entier par chèque remis lors de l'inscription et ce, selon le code de vie du camp de jour.

ARTICLE 6 – ANNULATION D'INSCRIPTION

Dans la situation actuelle, aucun remboursement ne serait fait en cas d'annulation d'inscription.

ARTICLE 7 - AJOUT D'INSCRIPTION

Si un parent souhaite inscrire son enfant après le début du camp de jour, la fiche d'inscription ainsi que la fiche médicale doivent être complétées et reçues à la Municipalité, accompagnées des frais d'inscription, au plus tard le vendredi précédant la semaine durant laquelle le parent souhaite ajouter l'enfant.

La Municipalité se réserve le droit de refuser l'ajout d'inscription.

ARTICLE 8 – GUIDE DES PARENTS ET RÈGLEMENT

Les parents et les enfants devront suivre et se conformer au guide des parents et règlement du camp de jour qui sera remis aux parents.

ARTICLE 9 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-07-157

6. OFFRES TERRAINS - ESCOMPTE

ATTENDU QUE la municipalité a reçu deux demandes écrites pour les terrains du projet domiciliaire, une pour le terrain #9 et une pour le terrain #7 ;

ATTENDU QUE suite à des discussions, le conseil souhaite offrir un escompte de 5 % sur l'ensemble des terrains et ce, jusqu'au 30 septembre 2020 ;

ATTENDU QUE certaines municipalités offrent des rabais ou des congés de taxes municipales et que le conseil préfère offrir un escompte sur l'achat des terrains ;

ATTENDU QUE les travaux de prolongement de réseau d'électricité par Hydro-Québec restent à faire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu que la municipalité offre un escompte de 5 % sur les terrains du développement domiciliaire et ce jusqu'au 30 septembre 2020. Il est aussi résolu que les personnes souhaitant faire l'achat d'un terrain doivent faire un dépôt équivalent à 10% du terrain et un paiement final lors de l'installation du réseau d'électricité par Hydro-Québec. Si les acheteurs souhaitent débiter la construction avant l'installation du réseau d'électricité, les acheteurs doivent régler le paiement en entier. Il est aussi résolu de faire préparer un formulaire de promesse d'achat par nos aviseurs légaux et que celui-ci devra être signé par les deux parties.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-07-158

7. FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL – VACANCES ESTIVALES

ATTENDU le faible achalandage durant les vacances de la construction soit du 20 juillet au 31 juillet au bureau municipal ;

ATTENDU QU'il y a lieu de fermer le bureau durant cette période et que les employés du bureau municipal prennent leurs vacances à ce moment ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu de fermer le bureau municipal durant les vacances de la construction soit du 20 juillet au 31 juillet 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

SÉCURITÉ INCENDIE

Le conseiller Mike Drouin se retire de la table de délibération.

R 2020-07-159

8. ACHAT JUILLET

ATTENDU QU'une demande d'achat est déposée pour les achats et demandes énumérés ici-bas :



Service incendie Municipalité de L'Avenir

Demande d'achat pour juillet 2020

		Coût unit.	Qté	Total
02-220-00-725	Lingettes, kit de monture de lunette pour G1, lubrifiant, O-Ring	378.00 \$		378.00 \$
02-220-00-631	Produits d'entretien d'équipements (graisse et nettoyant)	75.00 \$		75.00 \$
02-220-00-631	Essence pompe portative	80.00 \$		80.00 \$
	Total de la demande			533.00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'accepter et d'autoriser la demande des achats totalisant un montant de 533 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Le conseiller Mike Drouin se rassoit à la table de délibération.

VOIRIE

R 2020-07-160

9. FONDATION DE CHEMIN 7^{IÈME} RANG

ATTENDU les travaux de fondation de chemin du 7^{ième} rang prévus au budget et financés en partie par la TECQ ;

ATTENDU QUE la municipalité est maître d'œuvre pour ces travaux totalisant une dépense d'environ 107 000 \$ répartie selon les travaux suivants :

- Excavation (Excavation Yergeau)
- Location 12 roues et camion 26 tonnes (Excavation Yergeau et Pro Service L'Avenir)
- Matériel : Sable, gravier, ardoise (Lagacé Transport, J.N. Francoeur et Excavation Yergeau)
- Ponceau (Spécialiste du ponceau)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par le conseiller Mike Drouin et résolu d'autoriser les travaux de fondation de chemin du 7^{ième} Rang au montant de 107 000 \$. Il est aussi résolu qu'une partie des travaux au montant de 72 730 \$ soit financée par la TECQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-07-161

10. INSTALLATION DISPOSITIF DE BENNE RELEVÉ

ATTENDU l'obligation d'installer une alarme de benne levée sur les camions ;

ATTENDU la soumission de JFX Hydraulique Inc. au montant de 1 230 \$ pour l'installation d'alarme sur les 2 camions de la municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser l'installation d'alarme de benne levée sur les 2 camions de la municipalité par JFX Hydraulique Inc. au montant de 1 230 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-07-162

11. REPLACEMENT PONCEAU 1ER RANG

ATTENDU QU'un ponceau sur le 1^{er} rang est à remplacer ;

ATTENDU l'estimé des travaux à 3 750 \$ incluant les éléments suivants :

Fournisseur	Matériel	Prix
Spécialiste du ponceau	Ponceau	750.00 \$
Rouge excavation	Installation	700.00 \$
Location outil	scie et compacteur	250.00 \$
Matériel	Gravier et sable	400.00 \$
Vallière Asphalte	Recouvrement	1 650.00 \$
Total		3 750.00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'autoriser les travaux de remplacement de ponceau sur le 1^{er} rang pour un montant de 3 750 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-07-163

12. ABATTAGE ARBRES – BUREAU MUNICIPAL

ATTENDU QUE trois arbres au bureau municipal sont malades et doivent être abattus ;

ATTENDU la soumission d'Élagage MG Inc. au montant de 1 050 \$ pour l'abattage de trois arbres et l'essouchement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu d'autoriser l'abattage de trois arbres au bureau municipal par Élagage MG Inc. pour un montant de 1 050 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-07-164

13. RÉPARATION GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ – ROY ET MCGIVENEY

ATTENDU QU'une glissière de sécurité est à remplacer au coin de Roy et McGiveney ;

ATTENDU la soumission d'Entreprise Ployard 2000 Inc. au montant de 5 525 \$ pour le remplacement de la glissière ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller François Fréchette, appuyé par la conseillère Julie Gagnon et résolu d'autoriser les travaux de remplacement de glissière de sécurité au coin de Roy et McGiveney par Entreprise Ployard 2000 Inc. au montant de 5 525 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-07-165

14. RÉPARATION RECOUVREMENT TOITURE – USINE DE FILTRATION

ATTENDU QUE le recouvrement de toiture à l'usine de filtration est à remplacer ;

ATTENDU la soumission de Construction Jean-Louis Poirier Inc. au montant de 1 250 \$ pour les travaux de remplacement du recouvrement ;

ATTENDU QUE des frais peuvent s'ajouter advenant le cas où des contreplaqués sont à remplacer ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu d'autoriser les travaux de remplacement du recouvrement de toiture à l'usine de filtration par Construction Jean-Louis Poirier Inc. au montant de 1 250 \$ plus taxes. Il est aussi résolu d'autoriser le remplacement de contreplaqué si nécessaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-07-166

15. ACHAT SIGNALISATION

ATTENDU QUE divers articles de signalisation sont manquants ;

ATTENDU la soumission de Martech pour divers articles de signalisation au montant de 1 837.40 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de faire l'achat de signalisation chez Martech pour un montant de 1 837.40 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-07-167

16. DÉBROUSSAILLEUSE BUSH HOG

ATTENDU QUE la municipalité a une débroussailleuse Bush Hog qui ne sert plus au garage municipal ;

ATTENDU QU'il y a lieu de vendre cet équipement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu d'autoriser la vente de la débroussailleuse Bush Hog selon la valeur du marché.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

HYGIÈNE DU MILIEU

R 2020-07-168

17. OMH – PRÉPARATION À LA CRISE DU LOGEMENT

ATTENDU QUE l'Office d'Habitation Drummond offre un service d'aide à la recherche de logement (SARL) ;

ATTENDU QUE ce service comprend trois volets : soutenir les demandeurs dans la recherche de logement, éduquer et sensibiliser la population aux bonnes pratiques en habitation ainsi que soutenir les ménages sans logis ;

ATTENDU QUE pour le 3^e volet (soutenir les ménages sans logis) l'office s'adresse aux municipalités afin de savoir si celles-ci : refuse de faire la prise en charge des ménages sans logis, souhaite prendre en charge les ménages sans logis ou souhaite confier la prise en charge au SARL ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu que la municipalité refuse de faire la prise en charge des ménages sans logis puisque que la municipalité n'a pas ou peu de demande en ce sens.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

URBANISME ET ZONAGE

R 2020-07-169

18. DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ – LOT 5 981 284

ATTENDU la demande d'autorisation à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) des Fondations André Lemaire Inc. reçue à la municipalité pour le lot 5 981 284 pour utilisation à une fin autre que l'agriculture ;

ATTENDU QUE la demande consiste au renouvellement d'une décision pour l'exploitation d'une sablière sur le lot 5 981 284 (dossier 357 950) ;

ATTENDU QUE la demande respecte la réglementation applicable sur le territoire de la municipalité de L'Avenir et ne porte pas atteinte à l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles environnantes ;

ATTENDU QUE le projet est conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Drummond ;

ATTENDU QUE lors de l'analyse de la demande, la municipalité a tenu compte des critères énoncés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec, L.R.Q. c.P-41.1 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mike Drouin, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu que le conseil de la municipalité de L'Avenir recommande l'acceptation de la demande à la CPTAQ des Fondations André Lemaire Inc. pour le renouvellement d'une décision pour l'exploitation d'une sablière.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2020-07-170

19. DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ – LOT 6 333 744

ATTENDU QUE le demandeur est propriétaire des lots 6 333 744 et 6 333 743 ;

ATTENDU QUE sur le lot 6 333 744, nous retrouvons une résidence, des bâtiments accessoires, un puits et une installation septique ;

ATTENDU QUE la problématique est celle-ci : l'installation septique desservant la résidence se retrouve sur un autre lot depuis plusieurs années ;

ATTENDU QUE refaire les installations septiques sera très coûteux ;

ATTENDU QUE pour inclure l'installation septique avec la propriété du lot 6 333 743, la création d'une servitude est nécessaire pour régulariser la situation ;

ATTENDU QUE la superficie de la servitude sera de 128 mètres carrés ;

ATTENDU QU'une demande d'autorisation à la CPTAQ à des fins autres qu'agricoles est nécessaire ;

ATTENDU QUE le projet est conforme au Règlement de zonage # 654-12 de la municipalité de L'Avenir ;

ATTENDU QUE le projet est conforme au schéma d'aménagement révisé de la MRC de Drummond ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu que le conseil de la Municipalité de L'Avenir appuie la demande de Les Fermes Boisvert (2207) Inc. à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec pour la création d'une servitude sur le lot 6 333 744.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

LOISIRS ET CULTURE

R 2020-07-171

20. RETRAIT CLÔTURE TERRAIN DES LOISIRS

ATTENDU QU'une partie de la clôture au terrain des loisirs est en mauvais état et nuit lors des événements ;

ATTENDU QUE la coordonnatrice en loisirs suggère de la retirer ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Gagnon, appuyé par le conseiller François Fréchette et résolu d'autoriser le retrait d'une partie de la clôture au terrain des loisirs. Il est aussi résolu que l'équipe de voirie s'occupe des travaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

21. HALTE DU PRINCE

Le conseil informe que l'affiche de la Halte du Prince (halte sur la piste cyclable) en l'honneur de M. Yves Prince sera mise en place le 12 juillet prochain.

R 2020-07-172

22. CAMP DE JOUR – DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES

ATTENDU QUE la mise en place du camp de jour avec les mesures d'hygiènes édictées par la Santé publique occasionne des frais supplémentaires pour le camp de jour ;

ATTENDU QUE le budget de 5 500 \$ pour les dépenses de camp de jour doit être majoré d'un 4 500 \$ supplémentaires ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Michel Bélisle et résolu d'autoriser les dépenses du camp de jour pour un total de 10 000 \$ pour la saison 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

GÉNÉRAL

VARIA

23. CORRESPONDANCE

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois de juin 2020 est remis à tous les conseillers.

24. PÉRIODE À L'ASSISTANCE

R 2020-07-173

25. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Michel Bélisle, de lever la séance à **20 heures 29 minutes**.

Jean Parenteau
Maire

Suzie Lemire
directrice générale –
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le 10 août 2020.

Fournisseur	Description	Montant
Mécanique RCI	Vérifier et réparer planétaire gauche- Tracteur	1 839,83 \$
Eurofins Environex	Analyse TEU (18/05)	127,91 \$
Eurofins Environex	Analyse EP (05/05)	55,77 \$
Eurofins Environex	Analyse EP (02/06)	55,77 \$
8086923 Canada inc	Location de site - Juillet 2020	363,14 \$
Service de sécurité ADT Canada inc	Système d'alarme du 01/07/20 au 30/09/20	200,02 \$
Enviro 5	Vidange systématique - 158 route Lachapelle	171,97 \$
Enviro 5	Vidange systématique 214 fosses	36 916,15 \$
Aéro-Feu	R2020-02-043 Pantalon, manteau - Service incendie	5 559,04 \$
Alcide Mini-mécanique	Fil carbone - Pelouse	80,43 \$
Transport SS	Eau	14,00 \$
Transport SS	Eau	7,00 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette et tracteur a gazon	118,22 \$
Vanier Isabelle	Déplacement directrice voirie - Juin 2020	67,20 \$
Vanier Isabelle	Essence camionnette	99,59 \$
Bell Mobilité	313-3150 / 475-5374 / 7111 / 7150 - Juin 2020	238,99 \$
Bell Canada	394-3032 du 16/06/20 au 15/07/20	82,14 \$
Kubota Drummondville	Bolt, nut roller, joint - Tracteur à gazon	246,97 \$
Kubota Drummondville	Location tracteur gazon - réparation du nôtre	206,96 \$
WSP Canada inc	Projet domiciliaire - Surveillance	2 949,11 \$
Luc Giguère	Déplacement surveillant sablière - Juin 2020	59,64 \$
Somavrac C.C.	R2020-04-103 Abat poussière	7 871,31 \$
Somavrac C.C.	R2020-04-103 Abat poussière	13 843,00 \$
Somavrac C.C.	R2020-04-103 Abat poussière	18 722,07 \$
Somavrac C.C.	R2020-04-103 Abat poussière	7 661,47 \$
Commission scolaire des Chênes	Fibre optique du 01/06/20 au 30/06/20	257,06 \$
La Coop des Montérégiennes	Round up concentré	27,91 \$
La Coop des Montérégiennes	Manchon, collier de serrage	5,70 \$
Impact Faune inc	Destruction de barrage de castor - 1er Rang	626,75 \$

Lili-Pier Dufort	Matériel - Camp de jour	141,28 \$
Ariane Daneault	Matériel - Camp de jour	91,29 \$
Kamaylie Provencher	Matériel - Camp de jour	37,14 \$
Marie-Pier Therrien	Matériel - Camp de jour	168,83 \$
Sanixel inc	Papier mouchoir, nettoyant, papier main - Camp de jour	598,24 \$
Excavation Jean-Noel Francoeur inc	R2020-04-106 Rechargement	21 746,62 \$
Hydro Québec	Station de pompage du 18/04/20 au 15/06/20	83,65 \$
Hydro Québec	Étang du 18/04/20 au 15/06/20	604,98 \$
Englobe Corp.	R2019-11-279 Dev domiciliaire - Surveillance	2 093,12 \$
Marco mini-mécanique	Réparation safety bolt cassé - Tracteur à gazon	2 214,33 \$
Canac	Matériel camp de jour	119,75 \$
Canac	Escompte sur facture 0467727	(1,04 \$)
Canac	Matériel camp de jour	868,68 \$
Canac	Escompte sur facture 0543109	(7,56 \$)
Canac	Matériel camp de jour	25,15 \$
Canac	Escompte sur facture 0580417	(0,22 \$)
Cogeco Connexion inc	394-2741 du 13/06/20 au 12/07/20	80,37 \$
Cogeco Connexion inc	394-2422 du 24/06/20 au 23/07/20	269,34 \$
Ministre du Revenu du Québec	Avis de cotisation 2019 - RRQ et RQAP pompiers	150,74 \$
MRC Drummond	Services d'inspection - Mai 2020	1 470,60 \$
MRC Drummond	Travaux cours d'eau	1 452,00 \$
MRC Drummond	Contribution au programme PAIR 2020	300,00 \$
Evolution Jeunesse	Activité Monstre Nouvelle France - Camp de jour	218,45 \$
Pépinière L'Avenir inc	R2020-05-120 Fleurs annuelles et bacs	2 444,28 \$
Pépinière L'Avenir inc	Engrais	41,37 \$
Plomberie Albo	Réparation union - Jeux d'eau	290,25 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Collecte conteneur garage	100,00 \$
R.G.M.R. Bas St-François	Collecte conteneur garage	50,00 \$
Robitaille Equipement inc	Wedge bolt - Niveleuse	38,81 \$
Alarme et contrôle d'accès Alliance	Surveillance du 22/06/20 au 21/06/21	206,96 \$
Alarme et contrôle d'accès Alliance	Surveillance du 22/06/20 au 21/06/21	206,96 \$
Alarme et contrôle d'accès Alliance	Surveillance du 22/06/20 au 21/06/21	206,96 \$
SCU - Marc-Antoine Coté	R2019-11-293 Consultations en urbanisme	336,31 \$
Service de Cric Drummond	Vérification annuelle extincteur cuisine - Loisirs	20,70 \$
Énergie Sonic inc	Diesel garage	1 440,37 \$
Info Page	Fréquence numérique - Juin 2020	86,98 \$
Info Page	Fréquence numérique - Juillet 2020	86,98 \$
Lafond Carol Ann	Matériel - Camp de jour	106,36 \$
Lafond Carol Ann	Matériel - Camp de jour	162,34 \$
Lafond Carol Ann	Matériel - Camp de jour	50,07 \$
R. Guilbault Construction inc	R2019-10-243 Dev domiciliaire - Décompte #4	87 151,27 \$
R. Guilbault Construction inc	R2019-10-243 Dev domiciliaire - Décompte #5	25 484,95 \$
R. Guilbault Construction inc	R2019-10-243 Dev domiciliaire - Décompte #6 final	15 263,45 \$
Performance informatique	Support technique - Problème d'adresse IP	24,43 \$
La Recharge	Cartouche imprimante (DG et DGA)	875,75 \$
Condor Chimiques Chemicals inc	Asphalte froide	561,36 \$
Précourt Olivier	Contrat TEU - Mai et juin 2020	2 989,35 \$
Lemire Suzie	Remboursement matériel camp de jour	77,23 \$
Lemire Suzie	R2020-02-043 Étiqueteuse	81,16 \$
Lemire Suzie	Déplacement signature lotissement	11,84 \$
Lemire Suzie	Remboursement matériel - Camp de jour	496,79 \$

Lemire Suzie	Remboursement matériel - Camp de jour	240,45 \$
Pinault Line	Déplacement caisse - Juin 2020	63,00 \$
Isotech Instrumentation Inc.	Décontamination habits de combat	165,80 \$
	SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER	270 563,39 \$

Fournisseur	Description	Montant
Banque Nationale	R2018-03-083 Billets municipaux	19 024,53 \$
Lagacé Transport Inc	R2020-06-147 Sable abrasif	2 433,96 \$
Bibliothèque Municipale	R2020-01-007 Contribution municipale	2 667,00 \$
Carrieres PCM Inc.	R2020-06-146 Remplacement de ponceau 4e Rang	409,43 \$
Hydro Québec	Lumières de rues - Mai 2020	513,93 \$
Infotech	R2020-06-142 Formation	281,69 \$
Les Entreprises Clément Forcier inc	R2020-04-108 Balayage des rues	3 081,33 \$
MRC Drummond	R2020-01-007 Quote-part	6 475,33 \$
R.G.M.R. Bas St-François	R2020-01-007 Quote-part	9 188,13 \$
Vacuum Drummond inc	R2020-04-113 Nettoyage de la station de pompage	971,03 \$
Lafond Carol Ann	Achat matériel - Camp de jour	149,82 \$
Lafond Carol Ann	R2017-12-311 Contribution utilisation cellulaire	50,00 \$
Lemire Suzie	R201812-308 Contribution utilisation cellulaire	50,00 \$
Lemire Suzie	Achat matériel - Camp de jour	2 403,26 \$
Maison de la Culture de L'Avenir	R2020-01-028 Entente 2020	7 500,00 \$
	SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES	55 199,44 \$

SALAIRES JUIN 2020	
Salaires nets juin 2020	17 645,53 \$
Remises provinciales juin 2020	5 218,49 \$
Remises fédérales juin 2020	1 992,10 \$
SOUS-TOTAL SALAIRES JUIN 2020	24 856,12 \$
SOUS-TOTAL COMPTES À PAYER JUIN 2020	270 563,39 \$
SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES JUIN 2020	55 199,44 \$
TOTAL COMPTES À PAYER JUIN 2020	350 618,95 \$